

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

Le 3 Mars 2025, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'Eymet se sont réunis au nombre de dix-sept, salle du 1^{er} étage de la Maison des Services Publics, Avenue de la Bastide, à Eymet en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur Jérôme Bétaille, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Maurice BARDET - Nicolas BELLUGUE - Yvonne BERAUDO - Gilles BERGOUGNOUX - Julien BERTHEUIL - Jérôme BETAILLE - Mayia BISCAY - Josiane CHAPAT - Mélanie KLEIBER - Jean Jacques LAGENE BRE - Viviane LAGENE BRE - Rose LALLEMANT - Annie LANDAT - François LEMAIRE - Jérôme LOUREC - Corine MEHEUST - Xavier THEVENET

ÉTAIENT REPRESENTES : Bernard DUMEIGE (pouvoir à Gilles BERGOUGNOUX) - Julie COUSINET (pouvoir à Mélanie KLEIBER) - Henri DELAGE (pouvoir à Maurice BARDET) - Myriam LESCURE (pouvoir à Rose LALLEMANT)

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Valérie BUCAU - Lionel MAUTORD

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Rose LALLEMANT

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 Février 2025

1. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget principal
2. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe crèche
3. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe village de gites
4. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe assainissement
5. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe abattoir
6. Affectation des résultats du budget principal
7. Affectation des résultats du budget annexe crèche
8. Affectation des résultats du budget annexe village de gites
9. Affectation des résultats du budget annexe assainissement
10. Affectation des résultats du budget annexe abattoir
11. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025
12. Adoption de tarification de location salle EDEN
13. Proposition de signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics avec le SDE 24
14. Questions diverses

Monsieur Bétaille indique sursoir aux points 11 et 12 de l'ordre du jour du conseil municipal car il a été constaté ce jour que les membres de la commission finances n'avaient pas été conviés à la réunion du 26 février prévue conjointement entre les commissions associations, culture, sport et finances. Ces points seront proposés au prochain conseil municipal après que les commissions se soient réunies.

Monsieur Bergougnoux, membre de la commission finances indique qu'il souhaitait intervenir sur la non-organisation de la commission finances et ne s'étonne pas de cet oubli constaté peu de temps avant le conseil municipal.

Monsieur Lemaire indique que cela a été constaté après qu'un élu se soit étonné dans la journée de ne pas avoir été convié à la commission finances. C'est à ce moment là qu'il s'est aperçu du non-envoi du mail de convocation de la commission et s'excuse de cet oubli de sa part, qui était sans aucune intention.

Monsieur Bergougnoux renouvelle son non-étonnement pour cette omission comme d'autres points depuis que monsieur Dumeige n'occupe plus les fonctions d'adjoint au maire.

Monsieur Lemaire souligne que pour les commissions finances, il a toujours invité tous les membres de la commission.

Monsieur Bergougnoux précise être venu à chacune des commissions.

Madame Biscay indique que, comme chaque année, l'invitation à la commission conjointe associations, culture, sport et finances est envoyée par ses soins aux membres de la commission associations, culture, sport et que monsieur Lemaire se charge de l'invitation aux membres de la commission finances et il s'agit d'un oubli d'envoi non intentionné. Par voie de conséquence, une nouvelle réunion des commissions sera programmée en espérant que tous les membres qui étaient présents à la première réunion puissent y participer à nouveau.

Madame Meheust précise que son appel du matin n'était pas lié aux subventions aux associations et fait part de son étonnement que la commission finances ne se réunisse pas pour étudier les comptes avant présentation en conseil municipal.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2025.

1.Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget principal

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Comme pour le compte administratif, le vote du CFU doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024							RESTE A REALISER			BUDGET PRIMITIF 2025				
Budget	résultat cumulé au 31/12/2023	Part affectée inv	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	résultat cumulé au 31/12/2024	Dépenses	Recettes	Restes pour exercice (Dépenses et Recettes)	Investissement		Fonctionnement		
										Dépenses au 001	Recettes au 001	Recettes au 008	Dépenses au 003	Recettes au 002
1) Budget principal 41400														
Investissement	964 759.70		1 513 779.67	1 966 417.12	482 637.45	482 727.25	491 527.79	684 891.80	193 364.01	- 482 122.25		- 285 758.24		
Fonctionnement	845 307.22	845 307.22	1 644 114.34	2 505 681.58	661 567.24	661 567.24								372 805.00
	119 452.48				1 144 204.69	179 444.99								
2) Budget Annexe Crèche Halte Garderie 41403														
Investissement														
Fonctionnement	102 245.96		335 205.92	273 296.50	- 61 923.02	40 322.96								40 322.96
3) Budget Annexe Village de Vacances 41404														
Investissement	37 327.07		484 785.10	455 837.39	28 947.71	96 274.78	70 434.96	203 945.43	133 510.47	- 66 274.78				
Fonctionnement	12 357.86	12 357.86	73 034.38	54 830.10	18 204.28	18 204.28							- 18 204.28	
4) Budget Annexe Assainissement 41401														
Investissement	676 784.19		2 131 319.59	1 340 146.67	791 172.92	114 388.73	1 248 452.20	12 905.33	- 1 236 446.87	- 114 388.73		- 91 152.56		
Fonctionnement	85 694.96		190 871.39	196 328.98	5 457.60	91 162.56								
5) Budget Annexe Abattoir 41402														
Investissement	112 807.38		193 322.88	129 320.60	64 002.08	176 809.46	2 425.58	-	- 2 425.58	- 176 809.46		- 179 235.94		
Fonctionnement	292 771.33		33 640.59	51 682.44	18 041.75	310 813.08								131 578.04
SUBTOTALS COMPLETS	900 267.39		8 800 077.76	7 903 531.79	203 454.93	246 956.34	1 812 840.53	900 842.56	911 997.97	- 839 695.22	-	- 559 145.84	- 18 204.28	544 710.00

	Depenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023
Sous-budget Centre de Loisirs :			
Fonctionnement	237 441.35	171 380.36	66 060.99
Sous-budget Bibliothèque :			
Fonctionnement	60 616.79	4 700.00	55 916.79
Sous-budget Action Culturelle :			
Fonctionnement	101 494.58	23 436.00	78 058.58
Sous-budget Action Sportive :			
Fonctionnement	12 455.89	1 346.00	11 109.89
Sous-budget Piscine :			
Fonctionnement	54 744.52	12 930.85	41 813.67
Avant participation du budget principal:			
Budget Crèche :			
Fonctionnement	305 223.02	337 397.25	32 174.23
Budget Village de Gîtes :			
Fonctionnement	69 755.72	70 724.03	968.31

	Depenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024
Sous-budget Centre de Loisirs :			
Fonctionnement	265 187.24	179 220.18	85 967.06
Sous-budget Bibliothèque :			
Fonctionnement	62 109.45	4 061.10	58 048.35
Sous-budget Action Culturelle :			
Fonctionnement	108 259.37	25 721.60	82 537.77
Sous-budget Action Sportive :			
Fonctionnement	16 160.15	1 934.10	14 226.05
Sous-budget Piscine :			
Fonctionnement	65 334.39	14 527.35	50 807.04
Avant participation du budget principal:			
Budget Crèche :			
Fonctionnement	336 209.92	273 286.90	62 923.02
Budget Village de Gîtes :			
Fonctionnement	73 034.38	54 830.10	18 204.28

Débat

Monsieur Bétaille présente les résultats des différents budgets et sous budgets. Le budget crèche présente un très bon résultat au regard de l'exercice et des activités liées à ce type de structure. Le budget village de gîtes fait apparaître pour la première année un déficit qui sera couvert par le budget principal. En ce qui concerne le budget assainissement, l'emprunt prévu pour les travaux de réhabilitation du réseau n'a pas été contracté sur l'exercice 2024 mais le sera sur l'année 2025 ce qui viendra combler le déficit. Monsieur Bétaille apporte les réponses à la question posée dans la journée, par madame Meheust sur les intérêts payés sur le budget assainissement en 2024 et rappelle les modalités des prêts contractés ces dernières années sur ce budget :

- Emprunt court terme contracté en 2022, pour le projet de création de station d'épuration, de 2 479 400 € sur 24 mois au taux fixe de 1.1% dans l'attente du versement des subventions de l'Agence de l'Eau – emprunt désormais complètement remboursé ; à noter que grâce aux remboursements anticipés, la collectivité a réglé 37 799 € d'intérêts au lieu de 54 000 € prévus pour la durée complète du contrat de prêt.
- Emprunt long terme contracté en 2022, pour les travaux de nouvelle station d'épuration, de 1 321 433 € sur 378 mois auprès de la Banque des territoires sur la base du livret A + 0.53%
- Emprunt long terme contracté en 2009, pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement, de 592 500 € sur 300 mois au taux fixe de 4.99%

Madame Meheust indique son désaccord sur les taux du livret A évoqués au titre de l'emprunt contracté auprès de la Banque des territoires et note un décalage entre la prise de décision et le prêt contracté.

En ce qui concerne le budget abattoir, monsieur le maire rappelle que les recettes sont en baisse suite à la diminution de la taxe d'usage votée en cours d'année.

Concernant la vérification des comptes en commission finances évoquée en début de réunion par madame Meheust, monsieur Bétaille souligne que la commission finances ne s'est jamais réunie en amont du conseil municipal car les résultats représentent l'exécution du budget voté.

Madame Meheust souligne que depuis qu'elle est élue, elle demande qu'il y ait une commission finances car il est intéressant de connaître les dépenses affectées dans les articles.

Monsieur Bétaille rappelle que le suivi des lignes budgétaires peut être effectué toute l'année.

Madame Biscay souligne la transparence de la collectivité en matière de finances avec, notamment, la réalisation d'une étude financière par un cabinet spécialisé, une réunion publique sur le thème des finances qui s'est déroulée en septembre dernier et des échanges avec l'adjoint aux finances et les services.

Monsieur Bétaille quitte la salle et laisse la présidence à monsieur Lemaire afin de procéder au vote des comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes.

A l'issue des votes, monsieur Lemaire demande la raison des votes d'abstention.

Madame Meheust indique qu'elle souhaiterait que certains points puissent changer (pas de commission finances ni d'information).

Monsieur Lemaire prend acte de cette demande et rappelle les périodes auxquelles se réunit la commission finances.

Délibération n° 2025 – 03 – 01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 – budget principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 – budget principal
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

2. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe crèche

Délibération n° 2025 – 03 – 02

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 – budget annexe crèche ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 – budget annexe crèche
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

3. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe village de gites

Délibération n° 2025 – 03 – 03

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 – budget annexe village de gites ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 – budget annexe village de gites
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Viviane LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

4. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe assainissement

Délibération n° 2025 – 03 – 04

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 – budget annexe assainissement ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 – budget annexe assainissement
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Vivianne LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

5. Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 - budget annexe abattoir

Délibération n° 2025 – 03 – 05

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 – budget annexe abattoir ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le compte financier unique 2024 – budget annexe abattoir
- donne pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 15 voix pour et 5 abstentions de messieurs Gilles BERGOUGNOUX, Bernard DUMEIGE, Xavier THEVENET et mesdames Vivianne LAGENE BRE et Corine MEHEUST.

6. Affectation des résultats du budget principal

Délibération n° 2025 – 03 – 06

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	1 844 114.34€
Recettes de fonctionnement	2 505 681.58€
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>	+ 661 567.24€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>	+ 845 307.22€
C - Virement à la section d'investissement	845 307.22 €
D - Résultats à affecter (A+B+C)	+ 661 567.24€
<u>2 - Résultat d'Investissement</u>	
Dépenses d'investissement	1 513 779.67€
Recettes d'investissement	1 996 417.12€
<u>E – Résultat de l'exercice (excédent)</u>	+ 482 637.45€

F – Résultats d’Investissement antérieur reporté			- 964 759.70€	
G - Résultats d’investissement cumulé (E+F)			- 482 122.25€	
3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2024				
Dépenses			491 527.79€	
Recettes			684 891.80€	
H - Solde			+ 193 364.01€	
Besoin de financement de la section d’investissement (G+H)			+ 288 758.24€	
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D’INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	372 809.00€	482 122.25€	0.00€	288 758.24€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2025, ligne 002 crédit : **372 809€.**
- déficit d'investissement reporté au budget primitif 2025, ligne 001 débit : **482 122.25€.**
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **288 758.24€.**

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

7. Affectation des résultats du budget annexe crèche

Délibération n° 2025 – 03 – 07

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	335 209.92€
Recettes de fonctionnement	273 286.90€
<u>A – Résultat de l'exercice (déficit)</u>	- 61 923.02€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>	+ 102 245.98€
C - Virement à la section d'investissement	0.00€
D - Résultats à affecter (A+B+C)	+ 40 322.96€

<u>2 - Résultat d'Investissement</u>		
Dépenses d'investissement		0.00€
Recettes d'investissement		0.00€
<u>E – Résultat de l'exercice (déficit/excédent)</u>		0.00€
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>		0.00€
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)		0.00€
<u>3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2024</u>		
Dépenses		0.00€
Recettes		0.00€
H - Solde		0.00€
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)		0.00€
AFFECTATION		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	Recettes	Dépenses
		Recettes
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001
		Chapitre 001
		Article 1068
0.00€	40 322.96€	0.00€
		0.00€
		0.00€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2025, ligne 002 crédit : **40 322.96€.**
- déficit/Excédent d'investissement reporté au budget primitif 2025, ligne 001 débit : **0.00€.**
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **0.00€.**

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

8. Affectation des résultats du budget annexe village de gites

Délibération n° 2025 – 03 – 08

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	73 034.38€
Recettes de fonctionnement	54 830.10€
<u>A – Résultat de l'exercice (déficit)</u>	- 18 204.28€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>	+ 12 357.86€

C - Virement à la section d'investissement			- 12 357.86€	
D - Résultats à affecter (A+B+C)			- 18 204.28€	
2 - Résultat d'Investissement				
Dépenses d'investissement			484 785.10€	
Recettes d'investissement			455 837.39€	
E – Résultat de l'exercice (déficit)			- 28 947.71€	
F – Résultats d'Investissement antérieur reporté			- 37 327.07€	
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)			- 66 274.78€	
3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2024				
Dépenses			70 434.96€	
Recettes			203 945.43€	
H - Solde			+ 133 510.47€	
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)			0.00€	
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
18 204.28€	0.00€	66 274.78€	0.00€	0.00€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- déficit de fonctionnement reporté au budget primitif 2025, ligne 002 débit : **18 204.28€**.
- déficit d'investissement reporté au budget primitif 2025, ligne 001 débit : **66 274.78€**.
- affectation à l'investissement au budget primitif 2025, ligne 1068 crédit : **0.00€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

9. Affectation des résultats du budget annexe assainissement

Délibération n° 2025 – 03 – 09

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	190 871.39€
Recettes de fonctionnement	196 328.99€
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>	+ 5 457.60€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>	+ 85 694.96€

C - Virement à la section d'investissement			0€	
D - Résultats à affecter (A+B+C)			+ 91 152.56€	
<u>2 - Résultat d'Investissement</u>				
Dépenses d'investissement			2 131 319.59€	
Recettes d'investissement			1 340 146.67€	
<u>E – Résultat de l'exercice (déficit)</u>			- 791 172.92€	
<u>F – Résultats d'Investissement antérieur reporté</u>			+ 676 784.19€	
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)			- 114 388.73€	
<u>3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2024</u>				
Dépenses			1 248 452.20€	
Recettes			12 005.33€	
H - Solde			- 1 236 446.87€	
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)			1 350 835.60€	
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	0.00€	114 388.73€	0.00€	91 152.56€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2025, ligne 002 crédit : **0.00€**.
- déficit d'investissement reporté au budget primitif 2025, ligne 001 débit : **114 388.73€**.
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **91 152.56€**.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

10. Affectation des résultats du budget annexe abattoir

Délibération n° 2025 – 03 – 10

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	
<u>1 - Résultat de fonctionnement</u>	
Dépenses de fonctionnement	33 640.69€
Recettes de fonctionnement	51 682.44€
<u>A – Résultat de l'exercice (excédent)</u>	+ 18 041.75€
<u>B – Résultats de fonctionnement antérieur reporté</u>	+ 292 771.33€

C - Virement à la section d'investissement			0.00€	
D - Résultats à affecter (A+B+C)			+ 310 813.08€	
2 - Résultat d'Investissement				
Dépenses d'investissement			193 322.68€	
Recettes d'investissement			129 320.60€	
E – Résultat de l'exercice (déficit)			- 64 002.08€	
F – Résultats d'Investissement antérieur reporté			-112 807.38€	
G - Résultats d'investissement cumulé (E+F)			-176 809.46€	
3 - Reste à réaliser au 31 décembre 2024				
Dépenses			2 425.58€	
Recettes			0.00€	
H - Solde			- 2 425.58€	
Besoin de financement de la section d'investissement (G+H)			179 235.04€	
AFFECTATION				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Chapitre 002	Chapitre 002	Chapitre 001	Chapitre 001	Article 1068
0.00€	131 578.04€	176 809.46€	0.00€	179 235.04€

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au budget primitif 2025, ligne 002 crédit : **131 578.04€.**
- déficit d'investissement reporté au budget primitif 2025, ligne 001 débit : **176 809.46€.**
- affectation à l'investissement, ligne 1068 crédit : **179 235.04€.**

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité.

11. Proposition de signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics avec le SDE 24

Historique

Depuis de plusieurs années, le SDE 24 accompagne les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine bâti en identifiant les bâtiments à rénover et en réalisant des

études énergétiques qui permettent d'avoir des scénarios de rénovation chiffrés en termes d'investissement mais aussi d'économies d'énergies. Les élus du SDE 24 ont souhaité faciliter les démarches administratives, techniques et juridiques et garantir aux communes une rénovation pérenne et performante des bâtiments communaux.

Pour répondre à ces enjeux, le SDE 24 a élaboré le dispositif DIRECT (Dordogne, Intensifier la Rénovation Énergétique des Collectivités Territoriales) et propose d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de prestations de maîtrise d'œuvre et de travaux dont le SDE 24 serait coordinateur. A ce titre, le SDE 24 serait chargé d'assurer l'ensemble des opérations relatives à la passation des marchés et d'accompagner la collectivité dans le déroulement de chaque opération, de la phase préparatoire à la réception des ouvrages.

Dans le cadre de ce conventionnement (joint en annexe), il convient d'inscrire l'ensemble des bâtiments que la collectivité souhaite rénover dans les années 2025 à 2029. A ce stade, cette démarche n'engage nullement la collectivité dans un projet de rénovation mais permet de répertorier les projets auprès du SDE 24.

Afin de pouvoir envisager tout projet de rénovation, il est proposé d'inscrire les bâtiments suivants : espace bâtiminaire des Marguerites, office de tourisme, gendarmerie, presbytère, château, entrepôts de la gare, logements de la gare, gymnase, bâtiments à usage de location Place de l'église, village de gîtes, anciennes mairies de Cogulot et de St Sulpice, logement avenue de Guyenne.

Débat

Monsieur Bétaille explique que le SDE 24 va contracter un emprunt à taux 0 afin d'aider au financement sans intérêts pour les communes. Dans le cadre de la réalisation de travaux, le syndicat sollicitera une participation des communes à hauteur de 2% du montant des travaux. Pour les audits, le SDE facturera une prestation aux alentours de 1400 € par bâtiment.

Délibération n° 2025 – 03 – 11

Vu l'article L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique

Vu la délibération n°2021-11-11 du conseil municipal en date du 8 novembre 2021 d'adhésion à la convention paquet Energie Climat

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics permettant à la commune de s'intégrer dans une opération mutualisée pour laquelle le SDE 24 sera coordonnateur des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics

Vu l'objet de la convention constitutive, à savoir la mutualisation des procédures de passation de marchés publics, le gain d'efficacité en termes d'efficacité et de sécurité juridique, la création d'une dynamique territoriale et la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opération de travaux d'investissement

Considérant le besoin d'accompagnement de la commune pour une rénovation pérenne et performante du diagnostic à la réception des travaux des bâtiments publics suivants :

- espace bâtiminaire des Marguerites, office de tourisme, gendarmerie, presbytère, château, entrepôts de la gare, logements de la gare, gymnase, bâtiments à usage de location Place de

l'église, village de gites, anciennes mairies de Cogulot et de St Sulpice, logement avenue de Guyenne.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération est adoptée par le conseil municipal à 20 voix pour et 1 abstention de madame Corine MEHEUST.

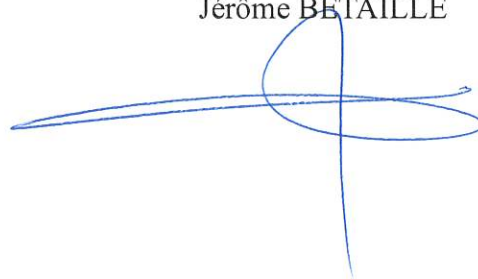
12. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 21h20.

Le secrétaire de séance,
Rose LALLEMANT

A blue ink signature, appearing to be 'R. LALLEMANT', written in a cursive style.

Le Maire,
Jérôme BETAILLE

A blue ink signature, appearing to be 'J. BETAILLE', written in a cursive style with a large loop.